

15 avril 2015

Sommaire : alternatives aux nuitées hôtelières, diagnostics territoriaux, « Un chez-soi d'abord », prévention des expulsions locatives, habitat des Gens du voyage, logement des populations immigrées, lutte contre l'habitat indigne, habitats temporaires ...

agenda

Jeudi 5 février 2015 à Paris

35^{ème} Atelier de la Dihal sur le thème « Lutter contre l'habitat indigne : mise en œuvre des arrêtés par travaux d'office »

Lundi 2 mars 2015 à Paris

Journée des porteurs de projets lauréats des appels à projet innovation sociale 2013-2014

Lundi 2 mars 2015 à Paris

Participation à la projection-débat du film « l'Abri » de Fernand Melgar, avec Karima Delli, députée européenne

Jeudi 5 mars 2015 à Paris

36^{ème} Atelier de la Dihal sur le thème « Habitats temporaires, des outils pour l'insertion et l'accès aux droits ? »

Mardi 10 mars 2015 à Paris

Réunion plénière du Pôle national de lutte contre l'habitat indigne (PNLHI)

Lundi 16 mars 2015 à Bruxelles

European Roma Platform

Mardi 17 mars 2015 à Paris

Intervention du Dihal à l'occasion de la journée d'échanges des Acteurs du logement d'insertion (Ali)

Jeudi 19 mars 2015 à Paris

Intervention du Dihal à l'occasion du Conseil des régions de la Fnars

Mercredi 25 mars 2015 à Paris

Intervention du Dihal à l'occasion de la Journée nationale Habitat et développement

Jeudi 26 mars 2015 à Paris

Intervention du Dihal à l'occasion de la journée de séminaire des Directions régionales de la jeunesse, des sports, et de la cohésion sociale (DRJSCS)

Mardi 7 avril 2015 au Pré-Saint-Gervais (93)

Visite conjointe du CHRS Prost avec la directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et du président de l'association Emmaüs Solidarité suivi d'une conférence de presse sur le thème de l'humanisation des centres d'hébergement

Mercredi 8 avril 2015 à Paris

2^{ème} journée nationale d'échanges des Pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne

Lundi 13 avril 2015 à Paris

Conférence de presse de lancement et présentation du concours de micro architecture « Mini-maousse 6 » dont la Dihal est partenaire

Mardi 21 avril 2015 à Bruxelles

Réunion de l'Intergroupe pauvre du Parlement européen sur une stratégie européenne de prise en charge des personnes sans-abri

Jeudi 21 mai 2015 à Paris

37^{ème} Atelier de la Dihal sur le thème « Insertion économique et logement »

Mercredi 27 et Jeudi 28 mai 2015 au Havre (76)

Journée nationale d'échanges du Pôle national de lutte contre l'habitat indigne, en partenariat avec la ville du Havre sur le thème « Travaux d'office »

Jeudi 4 juin 2015 à Paris

38^{ème} Atelier de la Dihal sur le thème « les foyers de travailleurs migrants (FTM) : Etat des lieux et perspectives »

Jeudi 2 juillet 2015 à Paris

39^{ème} Atelier de la Dihal sur le thème « les diagnostics territoriaux partagés à 360° du sans-abrisme au mal logement »

édito



Un cap et une méthode partagés pour des résultats concrets au service des personnes les plus fragiles : telle pourrait être décrite en quelques mots l'action que j'ai engagée, avec toute l'équipe de la Dihal, depuis ma nomination en tant que délégué interministériel il y a cinq mois maintenant.

Le cap, c'est celui que le Premier ministre, Manuel Valls, a fixé dans la lettre de mission qu'il m'a adressée le 14 octobre 2014, et qui met l'accent sur le renforcement du travail interministériel, en réaffirmant l'ensemble des champs d'intervention de la Dihal et en ouvrant de nouveaux.

La méthode, c'est celle du partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés : directions d'administration centrale (en particulier la Direction générale de la cohésion sociale et la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages), services déconcentrés, associations, opérateurs, collectivités territoriales et usagers.

Les chantiers ouverts sont nombreux, à commencer par le plan de réduction des nuitées hôtelières récemment présenté par la ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, Sylvia Pinel. Le défi à relever est de taille : il s'agit de réduire de 10 000 en 3 ans la progression du nombre de nuitées, en mobilisant des dispositifs alternatifs. Parmi les autres chantiers, la création à la Dihal d'un nouveau pôle consacré à la prévention des expulsions locatives sera formalisée dans les prochaines semaines. Les travaux de la mission relative aux campements illicites se poursuivent, à travers notamment la reconduction en 2015 de l'enveloppe dédiée de 4 M€ et une évaluation des actions que j'ai souhaité renforcer. Le chantier de la rénovation de la Commission nationale consultative des gens du voyage avance également avec la publication dans les prochains jours d'un nouveau décret qui sera un point d'appui pour la suite des travaux. Par ailleurs, le rattachement à la Dihal de la Commission interministérielle pour le logement des personnes immigrées est initié et permettra de relancer le plan de transformation des foyers de travailleurs migrants. Le programme d'action au long cours du pôle national de lutte contre l'habitat indigne continue à être mis en œuvre, avec notamment le temps fort de la deuxième journée nationale des pôles départementaux. Enfin, la pérennisation du programme expérimental « Un chez-soi d'abord » a été lancée après le colloque européen de deux jours qui s'est tenu à Paris en octobre dernier, et va rapidement déboucher sur des propositions. J'arrête là cette liste qui n'est pas exhaustive.

Les chantiers sont nombreux et divers, mais ils relèvent tous d'une seule et même politique publique, celle de l'hébergement et de l'accès au logement qui, tout en répondant à l'urgence sociale et à des situations de détresse humaine, se projette dans le moyen et long terme avec des objectifs clairs et mesurables, dans une dynamique partagée.

Sylvain Mathieu
*Député interministériel pour
l'hébergement et l'accès au logement*

Des réponses alternatives aux nuitées hôtelières

Un plan global pour mettre fin à l'inflation du recours à l'hôtel

Le recours à l'hôtel pour répondre aux besoins d'hébergement est en progression constante depuis plusieurs années, et a atteint en 2014 le seuil critique de 40 000 nuitées journalières. Pourtant les conditions de vie à l'hôtel ne sont pas adaptées, en particulier pour les familles comme l'a montré l'enquête ENFAMS (Enfants et familles sans logement en Ile-de-France) de l'Observatoire du Samusocial de Paris publiée le 1er octobre 2014. La prise en charge à l'hôtel des familles avec enfants ne saurait être considérée comme une solution durable, même si elle a pu permettre des mises à l'abri nécessaires. Le plan de résorption des nuitées hôtelières, pour lequel le Gouvernement mobilise 105 M€ euros sur 3 ans, constitue un changement de logique pour mettre fin à cette inflation du recours à l'hôtel. Afin de remplacer 10.000 nuitées à l'hôtel, 13.000 nouvelles places en 3 ans dans des dispositifs alter-

natifs sont prévues. L'essentiel de l'effort portera sur l'intermédiation locative (type Solibail) avec un objectif de 9000 places créées. La ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité a également annoncé la création de 2500 places d'hébergement dans des appartements ou des centres dédiés aux familles et 1500 places nouvelles en logement adapté (maisons-relais ou résidences sociales). Par ailleurs, 2.000 places hivernales seront pérennisées ou créées à la fin de la trêve, sur les 8.000 places temporaires ouvertes durant l'hiver, en plus des 102.000 places d'hébergement déjà disponibles en France. Un comité de pilotage sous l'égide de la Dihal, composé des administrations et des partenaires concernés, se réunira tous les deux mois en vue d'assurer le pilotage national du plan.

contact.dihal@developpement-durable.gouv.fr

Le point sur la mission pour l'anticipation et l'accompagnement des démantèlements de campements

La mission « campements » poursuit son action dans le cadre de la circulaire interministérielle du 26 août 2012

Comme en 2013 et 2014, une enveloppe de 4 M€ dédiée au soutien de projets d'insertion et d'accompagnement vers le logement des familles vivant en campement a été reconduite pour 2015, avec un renforcement de l'évaluation des projets financés : simplification du dossier de demande de subvention, refonte des tableaux d'indicateurs et renforcement du suivi de la mission de résorption des bidonvilles confiée à Adoma. Une analyse qualitative approfondie de 20 projets emblématiques sera menée en outre d'ici à l'été 2015. De plus, deux études sont lancées en 2015 : l'une confiée au réseau scientifique et technique du ministère pour réaliser une première évaluation de la mise en œuvre de la circulaire du 26 août 2012 sur trois à quatre territoires, l'autre confiée à l'association Trajectoires en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre, sur les parcours individuels d'insertion de personnes étant sorties de bidonvilles. La Dihal poursuit également son action au niveau européen. Elle a notamment participé

à la « European Roma Platform » et à la 6ème rencontre des points de contact nationaux « Roms » organisée par la Commission européenne en mars dernier. L'occasion de réaffirmer la position française en faveur d'une approche non ethnique de la prise en charge des personnes migrantes vulnérables vivant en campement et de plaider pour un renforcement des coopérations transnationales.

Les projets soutenus sur l'enveloppe de 4 M€ en 2013 en chiffres

- 44 projets répartis dans 13 régions
- 395 personnes ont accédé à un logement
- 639 personnes ont accédé à un hébergement
- 908 enfants ont été scolarisés
- 303 personnes ont accédé à un emploi durant l'année ou occupent un emploi
- 511 personnes ont bénéficié d'un accompagnement vers l'emploi
- 1 910 personnes ont bénéficié d'une médiation sanitaire

pointcontact.campements@developpement-durable.gouv.fr

Les diagnostics territoriaux à 360°

Point d'étape

Le plan pluriannuel contre la pauvreté prévoit la réalisation dans chaque département d'un diagnostic territorial partagé dit à 360° du sans-abrisme au mal logement, permettant de dépasser les approches sectorielles existantes et de disposer d'une vue intégrée de l'ensemble des situations à prendre en charge et des solutions existantes sur un territoire. Ces diagnostics constituent donc un élément fondamental pour orienter durablement la politique en faveur des personnes sans domicile ou mal logées vers un accès plus rapide à un logement digne et adapté. Ils doivent permettre l'identification des axes d'action et de progrès et la définition des priorités du territoire sur la base d'une analyse partagée de l'offre et de la demande, y compris au niveau infra départemental. Après une première phase test sur 4 départements (le Doubs, la Loire, l'Oise et la Somme) étendue ensuite à

9 autres départements (les Bouches-du-Rhône, le Gard, la Gironde, la Haute-Garonne, la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire, la Mayenne, la Sarthe et la Vendée), l'instruction du 18 août 2014 prévoit que tous les départements disposent d'un diagnostic territorial fin juin 2015. Tout l'intérêt de la démarche réside dans un travail de co-construction entre les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les partenaires institutionnels, les associations et les personnes accueillies dans les dispositifs. La DGCS, la DHUP et la Dihal se partagent le pilotage des territoires, en s'appuyant sur les directions régionales qui tiennent un rôle de coordination, d'appui et de suivi du niveau départemental.

>> Pour en savoir plus :

Une lettre d'information dédiée sera très prochainement publiée .

anne.cinget@developpement-durable.gouv.fr



nous retrouverons ici la tribune du CCPA dans notre prochain numéro

Les premiers résultats du programme expérimental sont très prometteurs.

Le programme « Un chez-soi d'abord » s'adresse aux personnes sans-abri les plus fragiles, celles qui souffrent de troubles psychiques, d'addiction et cumulent les plus grandes difficultés. Il fait le pari de les orienter directement vers un logement ordinaire, sans condition de traitement ni d'arrêt des consommations de produits psychoactifs, en leur assurant un accompagnement soutenu par une équipe pluridisciplinaire médico-sociale. Les premiers résultats du programme, initié en 2011, ont été présentés lors d'un colloque qui s'est tenu les 16 et 17 octobre 2014 à Paris. Expérimenté à Paris, Marseille, Toulouse, et sur la métropole Lilloise, le programme compare sur 24 mois les effets de l'intervention sur la qualité de vie, l'état de santé et la consommation de soins et de services sociaux d'un groupe de personnes recevant les services « Un chez Soi d'abord », à un groupe comparable bénéficiant des dispositifs classiques. Un volet qualitatif explore les dynamiques institutionnelles et politiques à l'œuvre, analyse l'évolution des pratiques professionnelles et le rétablissement des personnes suivies. Le public de l'étude est plutôt jeune (38 ans d'âge moyen) ; 80% sont des hommes et 90% sont de nationalité française. Il s'agit de personnes particulièrement vulnérables qui ont passé en moyenne plus de 8 ans cumulés sans domicile. Toutes présentent une pathologie mentale sévère. 55% souffrent d'une pathologie somatique chronique associée et près de 80% ont des addictions. Au total, ce sont 328 personnes qui bénéficient du programme. Les bénéficiaires sont logés et suivis par les équipes pluridisciplinaires qui ont effectué depuis 3 ans 35000 rencontres au domicile. Après 24 mois de suivi, 86% des personnes sont encore dans leur logement. En ce qui concerne leur état de santé, on note, dès 12 mois de suivi, une baisse significative du nombre de symptômes et une réduction de moitié des durées d'hospitalisation en comparaison avec le 2ème groupe témoin démontrant ainsi que le programme est source d'économies globales. Les résultats montrent également que les bénéficiaires du programme vivent mieux leur maladie, ont plus confiance en elles et ont des relations facilitées avec leurs familles. Leur qualité de vie s'est améliorée tant au niveau du sentiment de bien-être que de l'autonomie. L'expérimentation, outil de coopération effectif entre les acteurs de la santé, du social, du médico-social, de l'addictologie et du logement, favorise, à l'échelle nationale et locale, un décloisonnement global. Concernant l'accès au logement, les résultats du programme montrent qu'il n'y a pas, a priori, de caractère prédictif à la capacité d'habiter, ce qui signifie en d'autres termes que rien ne permet de déterminer qu'une personne sera ou non en capacité de vivre dans un logement. L'expérimentation du programme « Un chez-soi d'abord » devrait se poursuivre jusqu'en avril 2016.

pascal.estecahandy@developpement-durable.gouv.fr

La prévention des expulsions locatives

Le gouvernement a confié au Dihal une nouvelle mission sur la prévention des expulsions locatives

Un nombre croissant de ménages éprouve des difficultés à faire face à ses dépenses en matière de logement, ce qui peut se traduire par une augmentation des expulsions locatives. Afin d'améliorer la politique de prévention des expulsions et ainsi mieux protéger les ménages, le gouvernement a lancé une évaluation de la politique et des dispositifs de prévention des expulsions. Cette évaluation a la particularité de bénéficier d'une approche interministérielle, mobilisant quatre inspections générales (IGAS, CGEDD, IGA, IGSJ). Elle s'inscrit en outre dans une actualité riche liée à la publication de la loi Alur et s'appuie sur une étude approfondie des pratiques de terrain (une douzaine de départements visités).

Le rapport d'évaluation vient d'être publié. Celui-ci constate une mise en place trop tardive des dispositifs de prévention et un manque de gouvernance et de pilotage cohérent au niveau national et local. Il formule 48 recommandations permettant de : préciser les priorités de la politique de prévention des expulsions locatives, définir une stratégie nationale assise sur une gouvernance renforcée et assurer la mise en œuvre territoriale.

Afin de renforcer le pilotage national et territorial de la politique de prévention des expulsions, et apporter une traduction concrète à l'une des recommandations du rapport, le gouvernement a confié au Dihal une nouvelle mission sur la prévention des expulsions. Un nouveau pôle dédié à la prévention des expulsions locatives sera prochainement créé au sein de la Dihal. L'objectif est de développer des synergies entre les différentes directions ministérielles (intérieur, justice, affaires sociales et logement) et les acteurs intervenant dans la politique de prévention des expulsions, pour une meilleure cohérence des interventions.

La première mission du pôle de prévention des expulsions locatives est d'élaborer un plan d'actions interministériel sur la base des recommandations du rapport d'évaluation. Le comité de pilotage de l'évaluation, composé de représentants des administrations, des collectivités locales, des professionnels de l'immobilier, des associations impliquées dans la mise en œuvre du droit au logement, des bailleurs et des locataires, se réunira en avril 2015 pour donner son avis sur l'élaboration du plan d'actions interministériel. Ce comité de pilotage aura vocation à se transformer en comité de suivi des actions développées par le pôle et plus généralement de la politique de prévention des expulsions.

>> pour approfondir le sujet :

Consulter le **rapport sur l'évaluation de la prévention des expulsions locatives** ici : <http://goo.gl/HK1ENN>

agnes.elmajeri
@developpement-durable.gouv.fr

Une étude sur l'habitat adapté des Gens du voyage

Préconisée par le préfet Hubert Derache dans son rapport sur les Gens du voyage, une étude coordonnée par la Dihal et pilotée par la DGCS et la DHUP est en cours

La réalisation d'une étude sur l'habitat adapté des Gens du voyage a été préconisée par le préfet Hubert Derache dans son rapport « Appui à la définition d'une stratégie interministérielle renouvelée concernant la situation des gens du voyage » publié en juillet 2013. Ce travail fait suite au rapport de la Cour des comptes sur l'accueil et l'accompagnement des Gens du voyage. La Dihal assure la coordination de cette étude pilotée par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DREAL), et à la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). Cette étude vise à disposer, au niveau national, de connaissances sur la diversité des situations et des besoins des Gens du voyage en matière d'habitat. Elle proposera des pistes d'évolution aussi bien en matière d'outils opérationnels que d'outils réglementaires. L'objectif est également d'adapter les pratiques actuelles aux évolutions législatives des politiques territoriales, du logement et de l'urbanisme, notamment à l'issue de la mise en application de la loi Alur. A l'issue d'un appel d'offres, le marché d'étude a été attribué au laboratoire Leris de Montpellier. Le comité de pilotage est composé d'une vingtaine de représentants des services centraux et déconcentrés des ministères concernés, de collectivités, d'associations de Gens du voyage, de la Fondation Abbé-Pierre, de la

fédération des Pact, ainsi que de la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (Féantsa) et de la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf). La première réunion du comité de pilotage de l'étude, organisée en février 2015, a permis de désigner les trois régions (Alsace, l'Aquitaine et Languedoc-Roussillon) qui seront étudiées. La première phase de l'étude évaluera les besoins et l'offre dans les politiques publiques et la deuxième analysera l'efficacité des actions et des dispositifs mobilisés pour améliorer les conditions d'habitat des Gens du voyage. Un séminaire thématique régional conclura chacune de ces phases. Enfin la dernière phase de l'étude, consiste en une synthèse et la formulation des préconisations est prévue pour novembre 2015. Les résultats de l'étude feront l'objet d'une journée nationale d'échanges organisée par la Dihal.

>> pour approfondir le sujet :

Lire ou télécharger le **rapport Derache** « Appui à la définition d'une stratégie interministérielle renouvelée concernant la situation des Gens du voyage » ici : <http://goo.gl/AMIAIX>

Lire ou télécharger le **rapport de la Cour des comptes** sur l'accueil et l'accompagnement des Gens du voyage ici : <http://goo.gl/H27Tqw>

nathalie.goyaux
@developpement-durable.gouv.fr

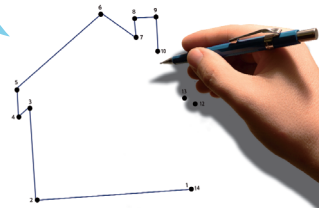
Le logement des populations immigrées

La Dihal pilotera désormais le plan de transformation des foyers de travailleurs migrants en résidences sociales

Considérant que le plan de transformation des foyers de travailleurs migrants (FTM) se situe au croisement de plusieurs politiques (rénovation urbaine, logement accompagné, insertion des personnes vulnérables et intégration des populations immigrées), le gouvernement a décidé de confier son pilotage à la Dihal qui préside désormais les travaux de la Commission interministérielle pour le logement des personnes immigrées (Cilpi). Le plan de traitement des foyers de travailleurs migrants est un vaste chantier lancé en 1997, qui vise à donner un logement digne aux résidents étrangers et faciliter la vie collective en transformant les foyers en résidences sociales. Dans son rapport 2014, la Cour des comptes constate que 48 % du parc de foyers de travailleurs migrants reste à traiter, soit un budget de 3,4 milliards d'euros de travaux, qui vient s'ajouter aux 1,5 milliard d'euros déjà consacrés au plan depuis son lancement en 1997. Le pilotage du plan, confié à la Dihal, est renforcé, et ses priorités sont davantage ciblées. Pour transformer les FTM en résidences sociales, des travaux lourds sont sou-

vent nécessaires : les chambres individuelles d'origine, qui sont généralement inférieures à 9 m², sont remplacées par des T1 ou T1 bis. Les chambres collectives sont supprimées, tout en maintenant la capacité initiale de chaque foyer. Une attention particulière est apportée aux résidents, notamment à ceux qui n'ont pas connu de parcours résidentiel et vieillissent dans la structure. Lors de la réhabilitation, les résidents peuvent, s'ils le souhaitent, choisir de vivre durablement dans la résidence, à la différence des nouveaux entrants, pour lesquels la résidence sociale doit avoir une fonction de logement transitoire en vue de l'accès à un logement de droit commun. La diversification des publics accueillis dans les résidences sociales issues de la transformation des FTM est faible, les personnes immigrées déjà résidentes choisissant pour la majorité d'occuper les nouveaux logements. Dans les résidences sociales d'Adoma, les nouveaux publics représentent tout de même 20 % de la clientèle.

laurent.alaton
@developpement-durable.gouv.fr



Le rôle des pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI)

Les PDLHI au service des mal-logés : un partenariat stratégique et opérationnel à renforcer

La lutte contre l'habitat indigne doit plus que jamais être une priorité de l'action publique. Bien que le nombre de logements indignes ait diminué, grâce au renouvellement du stock et à l'action des pouvoirs publics, des politiques publiques déterminées restent nécessaires. En effet, dans un contexte de pénurie de logements, il convient de donner un signal fort quant à l'engagement de l'Etat de ne pas se résigner au sort qui est réservé aux plus démunis. Véritables instances partenariales à la fois stratégiques et de proximité, les pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) sont la clé de voûte de l'action des pouvoirs publics. La notion d'habitat indigne recoupe les situations des logements insalubres et dangereux, implique un accompagnement des occupants et parfois des poursuites pénales à l'encontre de propriétaires « marchands de sommeil ». Lutter contre l'habitat indigne nécessite donc par essence la coopération de plusieurs spécialités (santé, bâtiment, justice, accompagnement social...). La formalisation d'un PDLHI dans chaque département concourt à l'établissement de synergies entre les services de l'Etat, les collectivités et les services publics à toutes les étapes de la poursuite de cet objectif : depuis le signalement et le repérage des situations jusqu'à l'exécution d'office des procédures et à l'accompagnement des occupants. Un comité de suivi et de coordination de l'action de chaque service est d'autant plus indispensable que les polices administratives pouvant être appliquées dans la lutte contre l'habitat indigne sont nombreuses et dispersées dans les mains de trois autorités distinctes : le maire, le président de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) et le préfet. Un PDLHI efficace permet non seulement d'améliorer la lisibilité et la cohérence de l'action publique aux yeux des administrés, mais surtout de mettre en sécurité les occupants dont la santé et/ou la sécurité est menacée et d'éviter ainsi que la responsabilité de l'administration soit engagée. Instance stratégique, le PDLHI assure également la cohérence entre les actions de lutte contre l'habitat indigne et les politiques du logement destinées plus généralement aux populations à bas revenus, notamment via les PDLHPD et les PLH. De ce fait, les missions d'un PDLHI sont fortement confortées lorsque le préfet et le Conseil général pilotent ensemble le partenariat. La grande majorité des départements dispose désormais d'un PDLHI ; mais la structuration des partenariats ainsi que les résultats en termes de sorties d'indignité sont très hétérogènes d'un territoire à l'autre. La deuxième journée nationale des PDLHI, organisée par la Dihal le 8 avril dernier à Paris, a été l'occasion de proposer aux PDLHI une feuille de route renouvelée et de présenter et conforter leurs bonnes pratiques.

michel.polge@developpement-durable.gouv.fr

Les formations à la lutte contre l'habitat indigne (LHI)

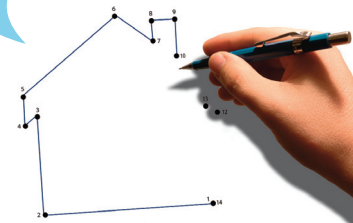
Ouvertes aux agents des services de l'administration et des collectivités, et gratuites, le programme 2015 de ces formations est disponible

Le Pôle national de lutte contre l'habitat indigne de la Dihal a formalisé un parcours de formation pour 2015 portant sur la mise en œuvre des polices de lutte contre l'habitat indigne. Ainsi 7 modules de formation sont proposés aux agents dans les Centres de valorisation des ressources humaines (CVRH) en régions. Ces formations nationales sont mises en œuvre grâce à l'appui du réseau des correspondants techniques du pôle dans les territoires. Ces correspondants sont issus des services intervenant sur cette problématique en Directions départementales des territoires (DDT), Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS), Agences régionales de santé (ARS), Collectivités locales (notamment SCHS), mais aussi de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), Agence nationale d'information sur le logement (Anil) et son réseau d'agences départementales (Adil). Les modules de formation recouvrent l'ensemble des thématiques de la lutte contre l'habitat indigne : fondamentaux, prescriptions des arrêtés, travaux d'office, droits des occupants (aspects humains et sociaux), pouvoir de police des maires, sensibilisation des collectivités partenaires. Cette année, un nouveau module sur le traitement des situations à risque « péril et équipement » est proposé aux stagiaires.

Le prochains modules : « Fondamentaux » du 22 au 24 avril 2015 à Tours

« Péril et équipements commun » les 28 et 29 avril 2015 à Mâcon.

denise.aubry@developpement-durable.gouv.fr



LHI outre-mer

La Dihal et les formations à la lutte contre l'habitat indigne outre-mer

Du 8 au 12 décembre 2014, une cinquantaine de participants (agents des ARS, Caf, DDCS, Deal, Adil et collectivités territoriales des départements de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane) a participé à une formation-action organisée par la Dihal en Martinique. La semaine de formation a alterné présentations juridiques et études de cas par petits groupes. Les stagiaires ont notamment travaillé sur la mise en œuvre d'un périmètre insalubre dans les secteurs d'habitat informel et sur la prise en compte des risques naturels, spécificités des territoires d'outre-mer. Cette formation-action préparée en interministériel a été animée par la Dihal ainsi que par des représentants des ministères en charge de l'outre-mer, du logement, de l'écologie et de l'Agence nationale d'information sur le logement (Anil). En 2015, le pôle national de lutte contre l'habitat indigne travaillera sur la rédaction d'un vade-mecum relatif à la lutte contre l'habitat indigne et informel dans les départements d'outre-mer.

susanne.kulig@developpement-durable.gouv.fr

Minimaousse 6

La Dihal est partenaire du concours de micro-architecture Minimaousse dont l'objet de cette 6^{ème} édition est « l'habitat temporaire »

La Cité de l'architecture et du patrimoine, l'association Valorisation innovation ameublement (VIA), l'Ecole supérieure du bois de Nantes, et la Dihal, ont lancé ce lundi 13 avril le concours d'architecture « Minimaousse 6 ». Cette 6^{ème} édition est consacrée à l'habitat temporaire et à l'aménagement de lieux de vie provisoire. Le concours est ouvert aux étudiants des écoles d'architecture, d'ingénieur, de design et d'art. Les écoles francophones (Belgique, Suisse et Tunisie) peuvent également participer. L'objectif est de concevoir un module d'habitat privatif, autonome, modulable, transportable et économique. Les projets proposés devront être adaptés à différents publics : personnes sans-abris isolées, ménages avec ou sans enfants issus des bidonvilles, mais aussi étudiants, travailleurs précaires et familles en attente de logement. Nantes Métropole, qui mène des actions spécifiques d'insertion par le logement de personnes non sédentaires et sans-abri, soutient le concours et propose deux sites d'application.

>> pour approfondir le sujet :

www.minimaousse6.com

dominique.devin-mauzard@developpement-durable.gouv.fr



La lettre d'information de la Dihal est une publication du délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement

Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité - Dihal
244, bd Saint-Germain - 75007 Paris

Responsable de la publication : Sylvain Mathieu, délégué interministériel

Rédacteur en chef : Manuel Demougeot, directeur de cabinet

Ont collaboré à ce numéro : Laurent Alaton, Ariane Alberghini, Dina Andriaharimanana, Denise Aubry, Anne Cinget, Marie-Rose Daireaux, Dominique Devin-Mauzard, Agnès El Majeri, Pascale Estécahandy, Susanne Kulig, Raphael Kurdi, Guillaume Nungesser, Christine Pointereau, Michel Polge.

ISSN n° 2115 - 4163

La lettre d'information de la Dihal - n° 14 - 15 avril 2015
Dihal - Cellule communication - droits réservés